



Regroupement de deux communes en zone rurale situé en Ile-de-France de 1717 habitants (1544 et 173) comptant 162 enfants scolarisés dont 92 en maternelle et 162 en élémentaire

Projet intercommunal : Il s'agit d'un groupement de deux communes en syndicat intercommunal autour d'un RPI scolaire qui sur la base de cette compétence signe le PEDT.

Population : 0-5000

Type : Regroupements multi-communaux en zone rurale

Région : Ile de France

Présentation résumée :

Ce regroupement d'une commune de 1500 habitants avec un village de moins de 200 habitants s'est engagé après une consultation des parents par questionnaire sur leurs besoins et leurs attentes en s'appuyant sur l'expérience du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour le temps scolaire et la restauration.

Il a choisi le mercredi comme cinquième matinée et le regroupement du nouveau périscolaire sur deux plages de 1h30 l'après-midi après la classe, en alternant les journées entre élémentaire (mardi et vendredi) et maternelle (lundi et jeudi).

Les activités sont organisées par cycle entre les vacances scolaires.

Elles s'inscrivent dans un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) déclaré sur tous les temps éducatifs sauf le temps de la pause méridienne.

Nombre d'écoles concernées : 3 écoles réparties sur les deux communes (1 maternelle et 2 élémentaires)

Nombre d'enfants concernés : 162 enfants dont 92 en maternelle et 162 en élémentaires (répartis sur deux écoles par cycle).

Temps éducatifs couverts par le PEDT:

- Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.) sauf la pause méridienne.
- Extra-scolaire (jours de la semaine où il n'y a pas classe et vacances scolaires)

Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Informatique, journal et blog
- Ateliers de lecture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Jeux calmes, repos, détente

- Autres : jardin pédagogique, patrimoine végétal, travaux manuels et couture, sécurité routière

Forme d'organisation des activités :

- Accueil de loisirs périscolaire (déclaré) (dit ALSH)
- Ateliers (mono activité)
- Etude surveillée
- Accueil, garderie
- Sorties nature

Locaux mobilisés dans et hors l'école :

- Ecole : salle informatique, salle d'activité, restaurant, cour et préau,
- Extérieur : gymnase, stade, piscine, local associatif, bibliothèque, espaces naturels

Services municipaux concernés par les activités du PEDT :

Education, restauration scolaire, sport, sécurité publique,

Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):

Ecole de musique, clubs sportifs

Autres associations locales:

Associations culturelles et artistique, dédiée au patrimoine, environnementales.

Associations partenaires :

- Association agréée au niveau national complémentaire de l'enseignement public
- Association agréée au niveau local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées

Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

- Agents territoriaux dont ATSEM
- Animateurs extérieurs recrutés par le regroupement intercommunal
- Animateurs associatifs
- Bénévoles (parents d'élèves, retraités)

Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :

Lecture-écriture, EAC- danse, cirque, théâtre, musique, dessin, éducation au développement durable (EDD), Sports, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), Citoyenneté, Vivre ensemble, Education routière, Education aux médias,

Les opérateurs en charge du PEDT :

- Prise en charge directe par la collectivité : oui
- Délégation à une association : non

Coordinateur du PEDT : oui

Statut : contractuel communal, directeur ALSH en lien avec la direction des services des communes.

Eventuellement référent par site et par école : oui, responsables ALSH

Comité de pilotage du projet : oui

Participants :

- Président du Syndicat intercommunal
- Elus des deux communes
- Directeurs d'école
- Directeur ALSH
- Parents délégués
- Inspecteur de l'Education nationale (IEN)

Fréquence des réunions : semestrielle

Comité ou instance de coordination technique : non

La coordination est assurée par le directeur d'ALSH.

Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT: Oui

Temps concernés : périscolaire (matin, soir, 3 heures réformes (N.A.P.), extra-scolaire

Organisateur : intercommunal

Concertation :

Modalités : La concertation s'est limitée à un questionnaire sur les attentes et les besoins des parents et des enfants, et aux conseils d'école.

Les choix se sont construits avec le comité de pilotage.

L'information est passée par les conseils d'école et un courrier aux familles avec un planning d'activités (elles choisissent pour leur enfant pour la durée de chaque cycle entre les vacances).

Articulation avec d'autres projets : non

Il existait simplement un ALSH.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation s'appuiera sur un questionnaire de satisfaction (parents, enfants, intervenants) et des indicateurs quantitatifs (fréquentation, taux d'encadrement, qualifications, tarifs)

Démarche : Le comité de pilotage conduit l'évaluation dont les éléments sont préparés par le directeur d'ALSH.

Evaluation partagée : non

Éléments qualitatifs (points forts du projet) :

- **Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)**

Le regroupement a choisi d'intégrer le nouveau périscolaire avec l'existant sous forme d'ALSH (Projet éducatif, taux d'encadrement et qualifications) avec un souci de qualité.

- **Adaptation aux caractéristiques de la commune**

Le regroupement a dû tenir compte des transports scolaires et de la répartition des élèves par cycle entre les communes (avec la particularité de la rotation sur temps scolaire le vendredi pour l'accès à la salle informatique et à la salle d'anglais qui complique l'organisation en élémentaire).

- **Utilisation des ressources locales**

Le regroupement mobilise la compétence des associations en utilisant leurs intervenants.

- **Pistes d'évolution**

L'évaluation devrait guider les évolutions

Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

Horaires maternelle

	7h	8h15	11h15	12h45	13h15	14h45	19h
Lundi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	NAP périscolaire
Mardi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	périscolaire
Mercredi	accueil	temps scolaire		ALSH			
Jeudi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	NAP périscolaire
Vendredi	accueil	temps scolaire		pause méridienne	temps scolaire		périscolaire

Horaires élémentaire

	7h	8h15	11h15	13h15	16h15	19h	
Lundi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	périscolaire
Mardi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	NAP périscolaire
Mercredi	accueil	temps scolaire		ALSH			
Jeudi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	périscolaire
Vendredi	accueil	temps scolaire		repas	ateliers	temps scolaire	NAP périscolaire

NAP : nouvelles activités périscolaires
 ALSH : accueil de loisirs sans hébergement